



CORONAVIRUS COVID-19 : LE DISPOSITIF D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LES ENTREPRISES

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19 ? Découvrez les mesures immédiates de soutien aux entreprises.

- Maintien de l'emploi grâce au chômage partiel simplifié et pris en charge par l'État
- 1 500 € d'aides immédiates pour les plus petites entreprises, les indépendants et micro-entreprises
- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales comme l'URSSAF ou les impôts directs
- Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
- Mobilisation de l'État à hauteur de 300 milliards d'€ pour garantir la trésorerie des entreprises
- Aide au rééchelonnement des crédits bancaires

Les mesures immédiates de soutien aux entreprises sont nombreuses.

+ d'infos et contacts utiles